 AJINOMOTO ANIMAL NUTRITION AJINOMOTO EUROLYSINE S.A.S.	Fiche technique <i>L-Thrénine 98.5 % Feed Grade</i>	Reference	SPF.0002
		Revision	C
		Page	1/2

La L-Thrénine 98,5 % Feed Grade est produite par fermentation de matières premières d'origine agricole (telles que mélasses de betteraves ou hydrolysats d'amidon).

Ce produit est exclusivement destiné à l'alimentation des animaux. Il ne doit être utilisé dans aucune application destinée à la consommation humaine.

1. Description physique

Poudre de couleur blanche à jaune clair.

2. Description chimique

Structure chimique	$\text{CH}_3\text{-CH-CH-COO}^-$ $\begin{array}{cc} & \\ \text{OH} & \text{NH}_3^+ \end{array}$
Formule chimique	$\text{C}_4\text{H}_9\text{NO}_3$
Poids moléculaire	119,12
Isomère	L (Lévogyre)

3. Garanties commerciales

Thrénine, %	98	Minimum	AOAC 999.13
Humidité, %	0,5	Maximum	105°C durant 4 heures
Pureté, %	98,5	Minimum	L-Thrénine sur matière sèche

4. Position réglementaire

La L-Thrénine, techniquement pure (L-Thrénine 98,5 % Feed Grade) relève du Règlement (CE) 1831/2003 du 22/09/2003 relatif aux additifs destinés à l'alimentation des animaux (JO EU n° L 268 du 18/10/2003), catégorie : « additifs nutritionnels », groupe d'additifs : « acides aminés, leurs sels et produits analogues » et peut être utilisée pour toutes les espèces animales.

5. Valeurs nutritionnelles*

Matière sèche, %	99,5	Minimum	105°C durant 4 heures
Thrénine, %	98,0	Minimum	AOAC 999.13
Coefficient de digestibilité, %	100		INRA - AFZ 2002
Protéines brutes, %	72,0	Minimum	(N Dumas x 6,25) par convention
EM volaille, kcal.kg ⁻¹ (MJ.kg ⁻¹)*	3570 (14,94)	Avec ED = EB et rétention N = 0,40	Sauvant et al., 2002; p.38.
ED porc, kcal.kg ⁻¹ (MJ.kg ⁻¹)*	4140 (17,32)	D'après l'EB (ED = EB)	Bombe calorimétrique
EM porc, kcal.kg ⁻¹ (MJ.kg ⁻¹)*	3790 (15,86)	EM : ED = 0,915	Sauvant et al., 2002.
EN porc, kcal.kg ⁻¹ (MJ.kg ⁻¹)*	2950 (12,34)	EN : EM = 0,777	Sauvant et al., 2002.

* Caractéristiques données à titre indicatif et donc sans valeur contractuelle

Source : Sauvant D., Perez J.-M., Tran G., 2002. Tables de composition et de valeur nutritive des matières premières destinées aux animaux d'élevage, INRA Editions et AFZ, Paris.

6. Conditionnement et stockage

Conditionnement

Sacs de 25 kg sur palettes filmées, "Big bags" ou vrac.

Stockage


Tenir au sec dans les emballages fermés à l'abri de la lumière et de la chaleur. Eviter les sources de combustion.

Stabilité

- Sacs de 25 kg d'origine et fermés : le produit est stable au minimum 3 ans s'il est stocké dans les conditions recommandées.
- "Big bags" d'origine et fermés : le produit est stable au minimum 1 an s'il est stocké dans les conditions recommandées.

Le numéro de lot et la date de production sont indiqués sur les sacs et big bags. Pour les livraisons en vrac, ces informations sont indiquées sur le certificat de conformité.

Application date : 30/09/2011

 AJINOMOTO ANIMAL NUTRITION AJINOMOTO EUROLYSINE S.A.S.	Fiche technique	Reference	SPF.0002
	<i>L-Thrénine 98.5 % Feed Grade</i>	Revision	C
		Page	2/2

7. Informations complémentaires

Caractéristiques données à titre indicatif et donc sans valeur contractuelle.

Spécifications générales

pH	5 à 6,5	solution à 5%
Masse volumique, kg/l	0,62 à 0,66	
Point de fusion / Température de décomposition	255 °C	
Solubilité dans l'eau	9,76 g/100 g d'eau	à 20°C
Taille des particules	Moins de 0,50 mm	100 %

Caractéristiques chimiques

Cendres, %	0,5	Maximum
Potassium, %	0,05	Maximum
Ammonium, %	0,1	Maximum
Chlorures, %	0,2	Maximum
Sodium, %	0,05	Maximum
Pouvoir rotatoire, °	- 26 à - 29	à 20°C, C6 %, H ₂ O

Autres informations

Métaux lourds		Conforme à la Directive Européenne 2002/32/CE
<i>Arsenic</i>	2 mg/kg	Maximum
<i>Plomb</i>	5 mg/kg	Maximum
<i>Mercure</i>	0,1 mg/kg	Maximum
<i>Cadmium</i>	0,5 mg/kg	Maximum
<i>Fluor</i>	30 mg/kg	Maximum
Pesticides		Conforme à la Directive Européenne 2002/32/CE
Dioxines, dioxines- type PCBs		Conforme à la Directive Européenne 2002/32/CE

Exemples d'utilisation pratique de la L-Thrénine dans les aliments composés

Plages de supplémentation habituellement observées. Ne constituent pas de limites minimales ou maximales d'emploi.

		En kg/tonne d'aliment
Porcs	Porcelet	0,5 à 2,0
	Porc charcutier	0,2 à 1,5
	Truie	0,1 à 1,5
Volailles	Dindon	0,1 à 1,0
	Poulet	0,1 à 1,0
	Poule pondeuse	0,1 à 1,0
Autres espèces	Poisson	0,5 à 3,0
	Lacto remplaceur	0,5 à 3,0
	Chien et chat	0,1 à 1,0
	Lapin	0,1 à 1,0

AJINOMOTO EUROLYSINE S.A.S - 153 rue de Courcelles - 75817 PARIS CEDEX 17 - FRANCE

Phone : 33 1 44 40 12 12 - Fax : 33 1 44 40 12 13 - Numéro d'agrément : α FR 80 021 090